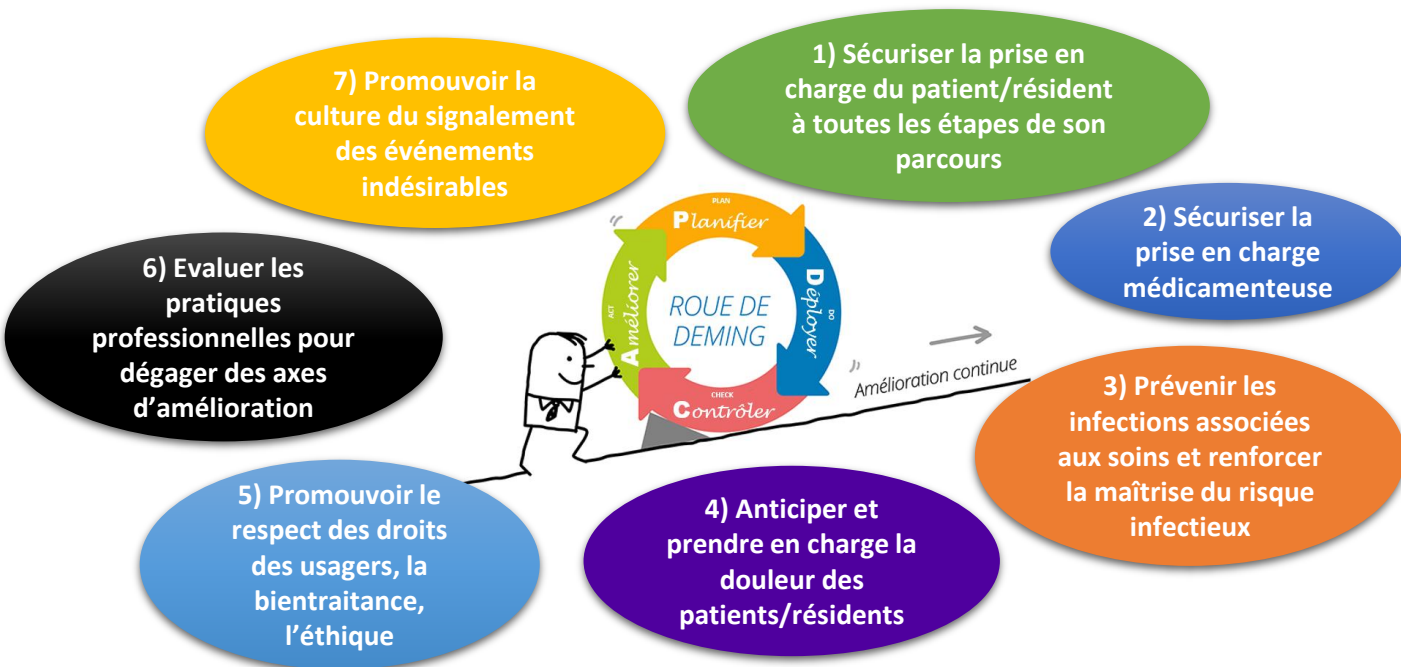


# Politique Qualité Sécurité des Soins

L'amélioration continue de la qualité et de la sécurité de la prise en charge du patient est le sens même de l'engagement du centre hospitalier. La volonté de la Direction, de la Commission Médicale d'Établissement (CME) et de la Commission de Soins Infirmiers Ré-éducation et Médico Technique (CSIRMT) est que cette démarche soit partagée par tous, à tous les niveaux et dans tous les secteurs.

Cette politique d'amélioration continue de la qualité et sécurité des soins vise à :



Cette politique est développée en cohérence avec les référentiels de la Haute Autorité de Santé (HAS). L'implication de tous les professionnels de l'établissement est essentielle pour sa mise en œuvre. Cette politique engage toutes les instances de l'établissement.

La démarche qualité déployée dans l'établissement permet d'identifier les axes d'amélioration dans le but de mener des actions permanentes et durables afin de renforcer la qualité et la sécurité des soins prodigués dans l'établissement.. Elle s'appuie sur :

- **L'écoute des usagers (CDU, CVS, questionnaires ou enquêtes, suivi des réclamations ...)**
- **Les indicateurs de qualité et de sécurité des soins (IQSS)**
- **L'évaluation des pratiques professionnelles (EPP, IPC, Audits ...)**
- **La certification du secteur hospitalier (Médecine, SSR)**
- **L'évaluation HAS du secteur médico social (EHPAD et SSIAD)**
- **Le suivi des Fiches de Signalement d'Evènements Indésirables (FSEI)**

Les axes d'amélioration sont déclinés dans les Plans d'Action Qualité de l'établissement.

La politique Qualité / Sécurité des Soins est communiquée aux instances et à l'ensemble des professionnels de l'établissement, notamment dans la GED.

Validée par la Direction et en CME et CSIRMT le 06/03/2023